



Séance du 29 avril 2026

MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 23	Représentés : 6	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-044	Indemnités des élus	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 12 MAI 2026 Publication sur le site internet municipal le : 13 MAI 2026
------------	---------------------	--

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le vingt-trois avril deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, D. JARNIGON, P. VIDALOU, A. RUBIOLO, O. MORBELLI, W. PATERNA, N. TRONC, B. RIPOLL, V. BAUME, R. MOUNY, A. CHIABRANDO, S. ROCHEZ, M. RIBES, C. MARIE, A. DESLANDES, O. ILLOUZE, M.L. VOLAND, R. PEYROL.

EXCUSES : S. BOULINGUEZ représentée par D. BARBIER, L. MOREL représentée par A. RUBIOLO, S. BOURAS représentée par G. SORBA, N. FRATE représentée par D. CAMHI, S. MENEUT représentée par C. MARIE, J-M. ARNAUD représenté par M. CUTILLO.

Secrétaire de séance : A. CHIABRANDO

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123.17 et suivants ;
- Considérant que les fonctions d'élus locaux sont par principe exercées à titre gracieux ;
- Considérant que certains élus locaux peuvent percevoir des indemnités de fonctions ;
- Vu la délibération n°2026-006 en date du 22 mars 2026.

Par sa délibération n°2026-006 en date du 22 mars 2026, le Conseil municipal adoptait les principes relatifs aux indemnités des élus.

Pour rappel :

Les indemnités des élus sont votées par le conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et éventuellement de conseillers municipaux délégués. Ces indemnités sont destinées à couvrir les frais que les élus exposent dans l'exercice de leur mandat.

Elles sont déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1027), dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant total des indemnités maximales pouvant être attribuées.

Ce montant maximum de l'enveloppe à répartir entre les élus ayant délégation, est constitué du montant maximal qui peut être attribué au maire + le total des indemnités maximales qui peuvent être attribués aux adjoints effectivement élus.

Il est précisé que l'exercice effectif d'une délégation est nécessaire pour disposer d'indemnité de fonction.

Concernant le Maire, le montant maximum est prévu par la réglementation : 58,3%.

	% maximum de l'indice 1027	Taux voté
Adjoint	Maximum 23,32% - 958.57 € brut / mois	16,5% 678,24 €
Conseiller municipal <i>avec délégation</i>	Maximum 6% - 246.63 € brut / mois	Entre 4% et 6% 164,42 € à 243,63 €

Il a été décidé de donner une délégation au Suivi de l'école de musique à Mathieu RIBES.

Un tableau annexé à la délibération susvisée précise les indemnités versées à chaque élu.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De dire que M. Mathieu RIBES percevra une indemnité de 4% de l'indice 1027.

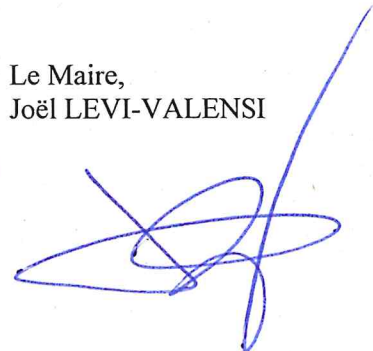
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,
Alexis CHIABRANDO



Le Maire,
Joël LEVI-VALENSI



Conseil municipal du 29 avril 2026
Annexe à la délibération n°2026-044
Indemnités des élus

NOM	MANDAT	BASE	Taux en %	Indemnité brute
Joël LEVI-VALENSI	Maire	4 110,52 €	58,30%	2.396,43
Dominique CAMHI	Adjointe au maire		16,5%	678,24
Guillaume SORBA	Adjoint au maire		16,5%	678,24
Danièle BARBIER	Adjointe au maire		16,5%	678,24
Mickaël CUTILLO	Adjoint au maire		16,5%	678,24
Monique GUILLET	Adjointe au maire		16,5%	678,24
Didier JARNIGON	Adjoint au maire		16,5%	678,24
Sylvie BOULINGUEZ	Adjointe au maire		16,5%	678,24
Olivier MORBELLI	Adjoint au maire		16,5%	678,24
Paul VIDALOU	Conseiller municipal délégué		6%	246,63
Audrey RUBIOLO	Conseillère municipale déléguée		6%	246,63
Sabine MENEUT	Conseillère municipale déléguée		4%	164,42
Nadia TRONC	Conseillère municipale déléguée		4%	164,42
Walter PATERNA	Conseiller municipal délégué		4%	164,42
Bruno RIPOLL	Conseiller municipal délégué		4%	164,42
Vanessa BAUME	Conseillère municipale déléguée		4%	164,42
Sabrina BOURAS	Conseillère municipale déléguée		4%	164,42
Mathieu RIBES	Conseiller municipal délégué		4%	164,42

Chiriac






Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

 Imprimer  Imprimer l'acte avec le tampon AR  Envoyer

2026-044

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-12T14-32-46.01 (MI269723707)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260429-2026-044-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Indemnités des élus

Date de décision : 29/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux


Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2026-044 Indemnités des élus.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes : [Annexe à la délibération 2026-044.PDF](#)

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

 [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Annuler Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Date 12/05/26 à 14:32
Date 12/05/26 à 14:32
Date 12/05/26 à 14:39

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)
Par [ELSENHEIMER Sophie](#)